

# COMPTE-RENDU DE REUNION

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 06 avril 2017

L'An Deux Mil Dix Sept et le Six Avril à Dix Huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

**PRESENTS** : Mr DUPUIS, Mmes BROCHOT, PELTIER, DAUVIN, Mrs ROGER, MAILLET, BEDONSKI, BRIOT, CALVEZ, Mmes MOUGAS, MARIEAUD, BEAUDART, ALLIEL.

**ABSENTS excusés avec pouvoir** : Mme HUGUENIN à Mme DAUVIN ; Mr DUBOS à Mr CALVEZ ; Mr SAUVET à Mme ALLIEL.

**ABSENTE excusée sans pouvoir** : Mme LAGLENNE, Mme HUMBERT.

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur BEDONSKI Laurent est désigné secrétaire de séance.

**Le compte rendu de la séance du 09 mars 2017 est approuvé, sans observation, par 15 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 voix contre dont 1 pouvoir.**

### Démission d'un conseiller municipal

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur VASSEUR Denis informant de sa démission, pour raisons personnelles, des fonctions de conseiller municipal à compter de la réception du courrier le 22 mars 2017.

Monsieur Le Maire prend acte de cette démission définitive qui sera transmise pour information à Monsieur le Préfet de l'Oise et informe l'assemblée des contacts pris avec Monsieur MISZTAL Grégory, suivant immédiat sur la liste « Ensemble, unis pour Breuil Le Sec » dont faisait partie Monsieur Vasseur Denis, lors des dernières élections municipales.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après examen et analyse financière du compte administratif de l'exercice 2016 présenté par Le Maire,

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et a quitté la salle.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 contre dont 1 pouvoir, sous la présidence de Mme Francine PELTIER, Maire-Adjointe chargée des Finances,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2016
- **CONSTATE** l'exacte conformité avec les états du compte de gestion de la Trésorière,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs et **DECIDE** de les approuver, tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés				404 290.08€		404 290.08€

Opérations de l'exercice	2 506 663.36€	3 119 284.06€	1 142 966.81€	891 124.54€	3 649 630.17€	4 010 408.60€
Totaux	2 506 663.36€	3 119 284.06€	1 142 966.81€	1 295 414.62€	3 649 630.17€	4 414 698.68€
Résultats de clôture		612 620.70€		152 447.81€ (R001)		765 068.51€

Besoin de financement	-
Excédent de financement	152 447.81€
Restes à réaliser	781 669.00€
Besoin de financement	781 669.00€
Excédent de financement des RAR	-
Besoin total de financement	629 221.19€
Excédent total de financement	-
<i>Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de</i>	<b>612 620.70€</b> (au compte 1068 section investissement)
	--€ (au compte 002 excédent de fonctionnement reporté)

## **COMPTE DE GESTION 2016**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière et résumé dans l'état II-2 présenté,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ **DECLARE, après en avoir délibéré, par 15 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 contre dont 1 pouvoir, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 SUR L'EXERCICE 2017**

En application de l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal,

Considérant les réunions de commission des finances des 21 et 27 mars 2017,

Après en avoir constaté la sincérité et après en avoir délibéré, par 15 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 contre dont 1 pouvoir, **DECIDE** :

- ⇒ **d'approuver** la reprise anticipée des résultats 2016 au budget primitif 2017,
- ⇒ **d'affecter l'excédent cumulé** de la section de fonctionnement de 612 620.70 €, constaté à la clôture de l'exercice 2016, de la façon suivante :

**Au compte 1068 « Réserves » Investissement = 612 620.70 €**

Pour financer certaines opérations de la section Investissement du budget primitif 2017, notamment le projet de la réhabilitation des bâtiments accueillant la petite enfance (périscolaires et centres de loisirs) et les travaux d'aménagement de voiries diverses communales.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Entendu les explications de Monsieur Le Maire, notamment le montant de l'endettement très nettement inférieure à une année de rentrée fiscale,

Considérant le projet de budget primitif pour l'année 2017 présenté en commission de finances du 27 mars 2017 et compte tenu des projets de travaux à réaliser, le Maire propose malgré tout de conserver les taux appliqués en 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

### **Le Conseil Municipal,**

Sur la proposition faite par le Maire de conserver les mêmes taux appliqués depuis plusieurs années et notamment en 2016,

Après s'être assuré que les prévisions couvrent l'ensemble de l'année **ET** après en avoir délibéré, **par 15 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 voix contre dont 1 pouvoir, DECIDE**, de maintenir la part communale des taux d'imposition à leur valeur 2016, et **VOTE** ceux-ci à hauteur de :

- Taxe d'habitation..... 9.11 %
- Taxe foncière (bâti)..... 29.32 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 49.96 %

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS**

Comme chaque année, la commune est sollicitée par les associations pour le financement de leur fonctionnement,

Vu les demandes de subventions présentées,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 21 mars 2017 au cours de laquelle ont été débattues les diverses demandes des associations,

Les explications de Monsieur le Maire entendues, et notamment les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017 prévoyant un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Etant entendu que certains élus ne prennent pas part au vote en ce qui concerne la subvention pour l'association dont ils sont membres du bureau,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 15 voix dont 2 pouvoirs et 1 contre dont 1 pouvoir, **DECIDE** :

- ⇒ **de verser** aux associations, pour l'année 2017, les subventions conformément au tableau détaillé ci-dessous et approuvé lors de la commission des finances du 21 mars 2017,

⇒ **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération,  
Les crédits étant prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2017.

LIBELLE	Décision CM 2017
AMICALE CYCLISTE	250
A.R.A.C.	500
A.S.D.A.P.A.	200
Amicale sportive des Sapeurs-Pompiers cadets	200
Secours Populaire	200
Union des cheveux blancs	2200
Club d'escrime de Clermont	300
Club des collectionneurs	400
Coopérative scolaire maternelle 107+5 enfants x 28	3136
Coopérative scolaire primaire 176+5 enfants x28	5068
COSM de BLS	5700
Jardins familiaux de Breuil Le Sec	250
Judo Clermontois	350
Ecole de karaté	350
Mains et merveilles	350
Association parents élèves	500
Clermont club rugby	500
Sté Civile des chasseurs	200
Sté Communale des pêcheurs	0
Tennis club de BLS	4000
Tennis de table	500
A.P.E.I.	100
FITDANSEBLS	4000
US BLS (football)	10000 + 4000 sous réserve
association Valentin Haüy	80
Vie libre	70
Comité de jumelage	3300
Comité des fêtes	22900
Restos du cœur	1000
TUNING CAR PROJECT	400

SECOURS CATHOLIQUE	200
BREUIL EN COULEURS	400
AFSEP	100
Association breuil cynophile	200 (sous réserve)
Cercle des jeux picards	100 (sous réserve)
SPORT ET BIEN ETRE NOINTEL	150
TOTAUX	72154

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Avant la présentation du budget 2017, Monsieur Le Maire **signale** la perte de dotations de l'Etat entre 2015 et 2017, soit environ 200 000.00 €, les charges financières de plus en plus importantes supportées par les collectivités, notamment la mise en accessibilité des bâtiments communaux,

**Demande** au conseil municipal de voter une motion refusant la baisse constante des dotations de l'Etat qui étrangle les finances communales et empêche les investissements nécessaires aux habitants de BREUIL LE SEC.

**Motion adoptée par 15 pour dont 2 pouvoirs et 1 abstention dont 1 pouvoir.**

**Monsieur Le Maire donne la parole et charge** Madame PELTIER, Maire-adjointe aux finances de **présenter et d'expliquer** le projet de budget primitif 2017, équilibré avec un virement de la section de fonctionnement de 213 000.00 € et une prévision d'un emprunt de 594 000,00 € nécessaire pour financer notamment les projets d'investissement suivants :

- ⇒ réhabilitation des bâtiments accueillant la petite enfance (périscolaires et centres de loisirs)
- ⇒ aménagement de voiries diverses communales.

Le projet de budget présenté a été établi, débattu à l'occasion des réunions de la commission municipale des finances en date du 21 et 27 mars 2017 et arrêté à la somme de :

- 3 049 944.00 € en recettes et dépenses de fonctionnement,
- 2 290 305.00 € en recettes et dépenses d'investissement.

**L'Assemblée municipale,**

Après s'être assuré que les prévisions couvrent l'ensemble de l'année, après en avoir débattu **Et** après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, compte tenu :

- de la reprise des « restes à réaliser » 2016 en section d'investissement,
- de la reprise anticipée des résultats 2016 et de leur affectation,
- des éléments d'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement présentés,

**Par 15 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 voix contre dont 1 pouvoir,**

**DECIDE de voter** le budget primitif 2017 tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération, ayant choisi le vote au niveau chapitre pour la section fonctionnement et la section investissement avec définition de certaines opérations détaillées pour cette dernière.

## **AMORTISSEMENT SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES**

Conformément à l'article L 2321-2 28° du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de moins de 3500 habitants sont tenues d'amortir les dépenses comptabilisées au compte 204 qui enregistre les subventions d'équipement versées.

La durée d'amortissement est désormais fixée non plus en fonction du statut public ou privé du bénéficiaire mais en fonction de la durée de vie du bien financé soit une durée maximale de 5 ans pour les biens mobiliers, 15 ans pour les biens immobiliers ou les installations et 30 ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national.

Ces subventions sont amorties à compter de l'année de versement +1.

Monsieur Le Maire **PROPOSE** à l'Assemblée Municipale d'amortir à compter de 2017 :

- La participation pour la pose et fourniture de 3 candélabres supplémentaires du lotissement l'Aiguillon, inscrit :

Au compte 20421 – TRAVAUX – pour un montant de 6 386.10 €  
Sur une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par 15 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 abstention dont 1 pouvoir, **ACCEPTE** cette proposition, étant entendu que les écritures comptables sont inscrites au budget primitif 2017 de la commune.

## **RECRUTEMENT ET REMUNERATION du PERSONNEL D'ENCADREMENT- ALSH de printemps 2017**

Monsieur le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que l'ALSH géré par la Commune, organise, pendant les vacances de printemps, des activités de loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans.

Il est donc nécessaire de recruter des animateurs contractuels, qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant la période allant du 10 au 21 avril 2017.

Monsieur le Maire **PROPOSE** aux membres du Conseil de créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation diplômé BAFD
- 1 poste d'adjoint d'animation stagiaire BAFA

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par 16 voix pour dont 3 pouvoirs :

- **APPROUVE** la création de 2 postes contractuels du 10 au 21 avril 2017
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations sont inscrits au BP 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## **APPELLATION DIVERSES SENTES COMMUNALES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des sentes communales,  
Considérant la proposition de Monsieur Laurent ROGER, Adjoint délégué aux travaux, tendant à donner un nom aux sentes par rapport aux lieudits où elles se situent,

La proposition de Monsieur ROGER Laurent entendue,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 abstention dont 1 pouvoir,

Le **Conseil Municipal DECIDE** d'attribuer le nom de :

- « Ruelle du Courtil Barbier » à la sente située rue de la Mairie et donnant accès à la rue de Clermont

- « Ruelle du Courtil d'Amiens » à la sente située rue de Liancourt et donnant accès à la rue Eugène Leclerc
- « Sente de la Gomme » à la sente située rue de Liancourt, derrière le bureau de poste et donnant accès au sentier de la Gomme

## **DIVERS**

- ↳ Rappel du Maire : tenue des bureaux de vote pour les élections du 23 avril et 07 mai 2017 (planning complet pour le 23, à voir pour le 07 mai) – Distribution des bons pour les fêtes de Pâques aux personnes âgées samedi 08 avril (rendez-vous à 9h en mairie).

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,  
Le Maire lève la séance à 20 H 00.*

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Denis DUPUIS.



